RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "LES ECHECS DE VINCENNES" POUR L'ORGANISATION DES CLASSES ECHECS DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

DÉCISION N° DM-26-380

EN DATE DU 12 OCTOBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-26-221 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Cécile BRÉON ; adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association « Les échecs de Vincennes » d'organiser des « classes échecs » dans le cadre des classes in situ, pour 12 classes durant l'année scolaire 2026/2027 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association « Les échecs de Vincennes », sise à l'Espace Daniel-Sorano, 16 rue Charles-Pathé à Vincennes, et représentée par son président, Philippe Vaillant, pour l'organisation durant l'année scolaire 2026/2027 de « classes échecs » sur la base du tarif de 5 040 € (cinq mille quarante euros) pour l'organisation de 12 ateliers de 10 heures, soit un volume total de 120 heures d'animation pour 12 classes, ainsi que pour l'organisation de 6 modules sous forme de tournois.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, des familles et de la parentalité,

Signé

Cécile BRÉON

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261012-lmc1H14758H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/10/2026
Date de Publication : 12/10/2026